

Bon de commande

Chèques Emploi Service Universel «CESU Retraité»

Spécifiques pour retraités parents d'enfants handicapés

à retourner impérativement à
AFEH - 8, rue Brillat Savarin – 75013 PARIS
Renseignements au 01.58.10.15.00

**Tout dossier incomplet sera
automatiquement renvoyé**

Lors de votre première commande annuelle, n'oubliez pas de joindre les photocopies:
- de la carte d'invalidité (ou carte mobilité inclusion) ou de la notification de la CDAPH
- de l'avis d'imposition ou de non-imposition recto/verso des parents et de l'enfant le cas échéant.

Le «CESU retraité» est destiné aux retraités, parents d'un enfant handicapé (enfant ou adulte) pour la garde occasionnelle ou l'accompagnement de l'enfant handicapé, dès lors que le **retraité demandeur est adhérent à au moins l'un des trois organismes : AFEH, La Mutuelle Générale ou Tutélaire.**

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

N° de téléphone :/...../...../..... Mail (1):@.....

(1) adresse mail à renseigner obligatoirement pour toute commande de e-cesu

Date de naissance :/...../..... Date de mise à la retraite :...../...../.....

PTT (avant 1990) groupe La Poste groupe Orange Autres

Nom et prénom de la personne handicapée :

Numéro adhérent AFEH (2) _____ ou Non adhérent

Numéro adhérent LMG (2) _____ ou Non adhérent

Numéro adhérent Tutélaire (2) _____ ou Non adhérent

Nombre de chèques (3)
(par lot de 3) _____ **17 euros le chèque** Titres papiers **E-CESU***

* renseigner obligatoirement l'adresse mail plus haut

Ci-joint un chèque de 17 € X = € Libellé à l'ordre de l'AFEH

(2) à compléter obligatoirement pour chaque organisme ou préciser si « non adhérent » ; l'appartenance détermine l'origine et le nombre de chèques gratuits

(3) 60 chèques maximum par an auxquels s'ajoutent des chèques gratuits offerts par les partenaires.

Pour 3 chèques achetés :

- 1 chèque gratuit si vous êtes adhérent à un des organismes partenaires
- 2 chèques gratuits si vous êtes adhérent à deux ou trois des organismes partenaires

CALENDRIER DES COMMANDES

Date limite de réception du bon
de commande à l'AFEH

1^{er} février

1^{er} avril

1^{er} juin

1^{er} août

1^{er} octobre

1^{er} décembre (édition année suivante)

Envoi des CESU

2^{ème} quinzaine

après la date limite

de réception du

bon de commande

à l'AFEH

Attention

**Les chèques ne sont valables que sur
l'exercice en cours (date de validité
sur chaque chèque).**

**A partir du millésime 2020:
Les chèques dont la validité est
dépassée pourront être échangés
jusqu'au 28 ou 29 février de l'année
suivant le millésime d'émission.**

AFEH - Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et Orange.

Siège social : 8 rue Brillat Savarin, 75013 Paris - Tél : 01 58 10 15 00 - Fax : 01 58 10 01 10 - www.afeh.net

Association loi 1901 - SIREN 381 470 749

Les informations recueillies dans le présent document, ou contenues dans les pièces demandées, ont pour finalités la gestion et l'exécution de la prestation. Elles donnent lieu à exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, en adressant un courrier simple au siège de l'association (AFEH - 8 rue Brillat Savarin - 75013 Paris).